

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 5 FÉVRIER 2020 - 20 h 30

L'an **deux mille vingt** et le **cinq février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, M. FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, M. CASTANIER Roland, Mme FERRER Marie.

Absents ayant donné procuration : M. MARTINEZ Norbert à Mme JULIAN Nadine, Mme PAIRET IYAKAREMYE Mariane à M. FERRER Jean-Michel, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie.

Absents excusés : MM. GAILLARD Marc, JIMENEZ Rafaël, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, MM. CACHIER Régis, STUBER Mathieu.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

L'an **deux mille vingt** et le **cinq février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, M. FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu, Mme FERRER Marie.

Absents ayant donné procuration : M. MARTINEZ Norbert à Mme JULIAN Nadine, Mme PAIRET IYAKAREMYE Mariane à M. FERRER Jean-Michel, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie.

Absents excusés : MM. GAILLARD Marc, JIMENEZ Rafaël, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, M. CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibérations des 16 avril 2014, 7 juillet 2014, 15 décembre 2015 et 7 février 2018 :

- 1) Par décision du 6 décembre 2019, il a signé un contrat de cession avec l'Association « Magic Stars Productions », de Perpignan, en vue d'assurer un bal costumé avec jeux pour enfants et stands de maquillages, le 19 février 2020 de 14 heures 30 à 17 heures, moyennant une rémunération fixée à 2.450,00 euros T.T.C. repas en sus.
- 2) Par décision du 6 décembre 2019, il a signé un contrat de cession avec l'Association « Magic Stars Productions », de Perpignan, en vue d'assurer un bal avec l'orchestre « Phil Marny », le 14 juillet 2020 de 22 heures 30 à 2 heures, moyennant une rémunération fixée à 2.800,00 euros T.T.C. repas en sus.
- 3) Par décision du 17 décembre 2019, il a signé une convention avec Maître Frédéric BONNET, de PERPIGNAN, avocat au barreau des Pyrénées-Orientales, en vue de le désigner pour défendre et assurer la représentation en justice de la Commune d'Elné dans l'affaire l'opposant à la société ORANGE devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, concernant l'annulation d'une décision de refus de permis de construire et l'annulation du jugement du 19 février 2019 du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les honoraires sont conformes au barème de prise en charge du contrat d'assurance de Protection Juridique de la Commune. En cas de représentation à audience publique des honoraires complémentaires seront dus.

Les frais et débours supplémentaires seront remboursés sur justificatifs à l'avocat.

- 4) Par décision du 19 décembre 2019, il a décidé, en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2019, de signer le 7^{ème} avenant à la concession d'aménagement de la Z.A.C. de « las Closes ».
- 5) Par décision du 23 décembre 2019, il a signé un contrat d'assistance juridique annuelle avec Maître Frédéric BONNET, avocat inscrit au Barreau des Pyrénées-Orientales, domicilié à PERPIGNAN, en vue de répondre à toute consultation orale ou écrite de la Commune sur tous problèmes de caractère juridique pouvant avoir trait aux activités de celle-ci.
Le contrat est conclu pour une durée de six mois à compter du 1^{er} janvier 2020, moyennant une rémunération mensuelle forfaitaire fixée à 800 euros H.T. soit 960 euros T.T.C., frais de déplacements inhérents à une réunion mensuelle inclus.
- 6) Par décision du 7 janvier 2020, dans le cadre de la cérémonie des vœux de la Municipalité à la population, il a respectivement signé un contrat d'engagement à durée déterminée « Technicien du Spectacle » pour les journées du 18 et 19 janvier 2020 avec Messieurs :
 - ROCASALBAS Patrick, de Saint Estève, technicien son,
 - LABADENS Guillaume, de Théza, technicien lumière,
 - CORMIER Matthieu, de Montpellier, technicien lumière,
 - MICHEL Alexandre, de Perpignan, technicien Lumière,

moyennant une rémunération fixée à 240 euros net par technicien, charges sociales et repas en sus.

- 7) Par décision du 7 janvier 2020, il a signé un contrat d'engagement avec le groupe « Lez'Arts Prod », de Perpignan, en vue d'assurer une représentation théâtrale, le 23 avril 2020, de 20 heures 30 à 22 heures, moyennant une rémunération fixée à 240,00 euros net, charges sociales et repas en sus.
- 8) Par décision du 15 janvier 2020, il a signé un contrat d'engagement avec la cobla « Tres Vents », de Perpignan, en vue d'assurer la seconde partie des feux de la Saint Jean, le 23 juin 2020 à 22 heures, moyennant une rémunération fixée à 840 euros, charges sociales et droits d'auteurs en sus.
- 9) Par décision du 15 janvier 2020, il a signé deux contrats de cession avec « Timecode SAS », de Saint Esteve, en vue d'assurer :
 - un spectacle intitulé « Cabaret Evasion Folies / Acrobates », le 21 juillet 2020 à 21 heures 30, moyennant une rémunération fixée à 5 865,00 euros T.T.C. repas en sus,
 - un spectacle intitulé « La voix de Sardou », le 28 juillet 2020 à 21 heures 30, moyennant une rémunération fixée à 8 651,00 euros T.T.C. repas en sus.

- 10) Par décision du 15 janvier 2020, il a signé un contrat d'engagement avec la cobla « Tres Vents », de Perpignan, en vue d'assurer l'accompagnement musical du groupe folklorique animant la soirée du mardi 4 août 2020 à 21 heures 30, moyennant une rémunération fixée à 840 euros, charges sociales et droits d'auteurs en sus.
- 11) Par décision du 15 janvier 2020, il a signé un contrat de cession avec l'association « Magic Stars Productions », de Perpignan, en vue d'assurer un spectacle intitulé « La légende du dernier dragon », avec Kévin Mystère Magie et grandes illusions, le 11 août 2020 de 21 heures 30 à 23 heures, moyennant une rémunération fixée à 4 150,00 euros T.T.C. repas en sus.
- 12) Par décision du 23 janvier 2020, il a révisé le montant du loyer de Monsieur Sylvain MAGNY, concernant la location de la Tour des 4 Vents, sise 1, rue du Couvent à Elne, à usage d'atelier de fabrication, exposition et vente d'objets verriers, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020 :
- $$\frac{167 \text{ € (loyer actuel)} \times 1746 \text{ (indice du coût de la construction du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2019)}}{1622 \text{ (indice du coût de la construction du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2016 - base)}} = 179,77 \text{ €}$$
- arrondi à 180 €.
- Période du 1^{er} juin au 30 septembre :
- $$\frac{250 \text{ € (loyer actuel)} \times 1746 \text{ (indice du coût de la construction du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2019)}}{1622 \text{ (indice du coût de la construction du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2016 - base)}} = 269,11 \text{ €}$$
- arrondi à 269 €.
- 13) Par décision du 23 janvier 2020, il a signé un contrat avec la SARL LUBBOR, représentée par Messieurs LUBIN Christian et BORDES Eric, domiciliés à ELNE, en vue de la location de la terrasse située à l'arrière du Musée Terrus sis 3, rue Porte Balaguer à Elne, à usage de terrasse du restaurant « Au Remp'Arts » pour le service de repas dans la journée et jusqu'à minuit au plus tard, du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020, moyennant un loyer mensuel fixé à 350 euros.

L'an **deux mille vingt** et le **cinq février**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu, Mme FERRER Marie.

Absents ayant donné procuration : M. MARTINEZ Norbert à Mme JULIAN Nadine, Mme PAIRET IYAKAREMYE Mariane à M. FERRER Jean-Michel, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie.

Absents excusés : MM. GAILLARD Marc, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, M. CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
(DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS
AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)**

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements prévues, au nom et pour le compte de la Commune, et signer toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération comme suit :

<i>Dépenses d'investissement non individualisées en opérations</i>			
Article	Budget 2019 (en €)	Seuil crédits 25% (en €)	Ouverture de crédits retenue (en €)
2158	20.000,00	5.000,00	5.000,00
2183	35.678,17	8.919,54	7.000,00
2184	24.636,13	6.159,03	5.000,00
2188	111.439,06	27.859,76	10.000,00
Total chapitre 21	191.753,36	47.938,33	27.000,00
2313	210.262,72	52.565,68	40.000,00
2315	155.035,84	38.758,96	20.000,00
Total chapitre 23 (hors opérations)	365.298,56	91.324,64	60.000,00
Total dépenses non individualisées	557.051,92	139.262,97	87.000,00
<i>Dépenses d'investissement individualisées en opérations</i>			
Article-Opération	Budget 2019 (en €)	Ouverture de crédits 25% (en €)	Ouverture de crédits retenue (en €)
2315-217	997.190,00	249.297,50	157.250,00
2313-219	57.500,00	14.375,00	14.000,00
21578-329	179.000,00	44.750,00	44.750,00
2315-329	59.833,84	14.958,46	14.000,00
2313-481	20.000,00	5.000,00	3.000,00
Total opérations individualisées	1.313.523,84	328.380,96	233.000,00
TOTAL	1.870.575,76	467.643,93	320.000,00

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

- **VOTE** : Pour : 19
Abstentions : 5 (*Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber*)

L'an **deux mille vingt** et le **cinq février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Étaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, FAJULA Jacques, Mme PEZIN Annie, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu, Mme FERRER Marie.

Absents ayant donné procuration : M. MARTINEZ Norbert à Mme JULIAN Nadine, Mme PAIRET IYAKAREMYE Mariane à M. FERRER Jean-Michel, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie.

Absents excusés : MM. GAILLARD Marc, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, M. CACHIER Régis.

Hors de la salle : Mme BATLLE Brigitte.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

AVANCES SUR SUBVENTIONS 2020 À DIVERSES ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'octroyer les avances sur subventions 2020 suivantes :

○ A.C.A.E (Association des commerçants d'Elne) :	750 €
○ Amicale Laïque Illibérienne Basket :	5.250 €
○ A.S.A.T. 66 – A.S.A Terre d'Elne :	3.150 €
○ Cinémaginaire :	3.000 €
○ Ecole de Musique :	5.850 €
○ Elnavui :	6.300 €
○ Elne Football Club :	26.000 €
○ Jeunesse Sportive Illibérienne :	35.000 €
○ Tennis Club Illibérien :	2.700 €

- **DIT** que ces avances seront payables avant le 31 mars 2020.

- **DIT** que les crédits seront prévus sur le budget de l'exercice 2020.

L'an **deux mille vingt** et le **cinq février**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu, Mme FERRER Marie.

Absents ayant donné procuration : M. MARTINEZ Norbert à Mme JULIAN Nadine, Mme PAIRET IYAKAREMYE Mariane à M. FERRER Jean-Michel, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie.

Absents excusés : MM. GAILLARD Marc, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, M. CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<p style="text-align:center">DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) - EXERCICE 2020 - INSTALLATION D'UN VISIOPHONE POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO</p>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - exercice 2020 - l'obtention d'une subvention d'un montant de 1295,00 euros, tel que figurant sur le plan de financement prévisionnel de l'opération, pour les travaux de mise en sécurité de l'école maternelle Française DOLTO consistant à l'installation d'un visiophone, dont le coût estimatif s'élève à 1.619,32 euros H.T., soit 1.943,18 euros T.T.C.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus sur le Budget Principal de l'exercice 2020.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE /
PYRÉNÉES – MÉDITERRANÉE AU TITRE DU PROJET CULTUREL INTITULÉ
« NUMÉRIQUE ET INNOVATION »**

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée au titre du Projet Culturel « Numérique et Innovation » concernant le développement de la Culture à travers la médiation numérique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **PRÉCISE** que les montants à engager pour la bonne conduite du dispositif concernant la tranche ferme du projet de médiation numérique seront prévus à l'exercice budgétaire 2020.
- **VOTE :**
 - Pour : 20
 - Abstentions : 4 (*Ferrer J.M., Fouquet, Mitgère, Jimenez*)

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET TOTAL FESTUM 2020 ET
ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 11 DÉCEMBRE 2019 PRISE POUR LE
MÊME OBJET SUITE AU CHANGEMENT DES DATES DE LA MANIFESTATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération du 11 décembre 2019 prise pour le même objet.
- **DÉCIDE :**
 - **DE SOLLICITER** auprès de la Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée une aide financière d'un montant de 3.000,00 euros pour la réalisation du projet « Sant Joan, Gegants et traditions catalanes à Elne » dans le cadre de l'appel à projet Total Festum 2020,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget de l'exercice 2020.

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL TITULAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**
 - **DE CRÉER** le poste suivant :
 - 1 poste de Rédacteur Principal 2^{ème} Classe à temps complet,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

**ACCORD DE LA COMMUNE D'ELNE POUR LE CLASSEMENT
DES DEUX CLOCHES DE LA CATHÉDRALE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour l'inscription au titre des Monuments Historiques de deux cloches conservées dans la Cathédrale Sainte-Eulalie d'Elne et appartenant à la Commune, à savoir :
 - la cloche dite « des quarts »,
 - la cloche dite « des heures ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**INTÉGRATION DE L'ENSEMBLE CLOÎTRE-CATHÉDRALE ET DE LA MATERNITÉ SUISSE
D'ELNE AU LABEL QUALITÉ TOURISME OCCITANIE SUD DE FRANCE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la démarche de la Commune d'Elne pour l'obtention du Label Qualité Tourisme Occitanie Sud de France pour les lieux de visite suivants :
 - Ensemble Cloître-Cathédrale,
 - Maternité Suisse d'Elne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'obtention du Label Qualité Tourisme Occitanie Sud de France.
- **PRÉCISE** que les montants à engager seront prévus sur le budget de l'exercice 2020.

**DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF CULTUREL :
« LES NUITSICALES » DU CLOÎTRE D'ELNE
DURANT LA SAISON ESTIVALE 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** le prix du billet d'entrée pour les visites nocturnes du site Cloître-Cathédrale ainsi que pour les concerts durant la période estivale 2020, au tarif unique de 10 euros par personne et la gratuité pour les enfants de moins de 8 ans avec justificatif,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire en la matière.
- **PRÉCISE** que les montants à engager pour la bonne conduite du dispositif « Les Nuitsicales » du Cloître d'Elne seront prévus sur le budget de l'exercice 2020.

L'an **deux mille vingt** et le **cinq février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Étaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia,

RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, M. STUBER Mathieu, Mme FERRER Marie.

Absents ayant donné procuration : M. MARTINEZ Norbert à Mme JULIAN Nadine, Mme PAIRET IYAKAREMYE Mariane à M. FERRER Jean-Michel, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie.

Absents excusés : MM. GAILLARD Marc, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, M. CACHIER Régis.

Hors de la salle : M. CASTANIER Roland.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<p style="text-align: center;">SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION TEMPORAIRE des LOCAUX du CENTRE de LOISIRS ASSOCIÉ à l'ÉCOLE JOSEPH NÉO au profit de L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES afin d'ORGANISER une SESSION GÉNÉRALE BAFA</p>

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention à intervenir entre la Commune, la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris, le Directeur de l'École Joseph NéO et l'Association Départementale des FRANCAS des Pyrénées-Orientales, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition temporaire à titre gratuit, au profit de l'Association Départementale des FRANCAS des Pyrénées-Orientales, des locaux et installations situés dans le Centre de Loisirs de l'école Joseph NÉO, du 14 au 20 février 2020 inclus (week-end compris), afin d'y organiser une session générale BAFA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire de locaux avec l'Association Départementale des FRANCAS des Pyrénées-Orientales, la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris et le Directeur de l'École Élémentaire Joseph NÉO telle qu'annexée.

L'an **deux mille vingt** et le **cinq février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Étaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mmes FOURNIER Angèle, JOUE-BERTRAND Roselyne, JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu, Mme FERRER Marie.

Absents ayant donné procuration : M. MARTINEZ Norbert à Mme JULIAN Nadine, Mme PAIRET IYAKAREMYE Mariane à M. FERRER Jean-Michel, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie.

Absents excusés : MM. GAILLARD Marc, PERUCHO Xavier, SAGUE Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny, M. CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**SIGNATURE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
et le COLLÈGE PAUL LANGEVIN d'une CONVENTION RELATIVE à l'UTILISATION
des ÉQUIPEMENTS SPORTIFS de la COMMUNE par le COLLÈGE**

Le Conseil Municipal, après examen du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, avec le Département des Pyrénées-Orientales et le Collège Paul Langevin, la convention à intervenir pour l'utilisation des équipements sportifs de la Commune ci-dessous, par le Collège Paul Langevin :

- Terrain annexe de rugby Maurice Erre
- Piste d'athlétisme du complexe sportif
- 2 terrains d'handball du complexe sportif

La participation financière du Département aux frais de fonctionnement des équipements sportifs mis à disposition est fixée par heure d'utilisation, pour la présente année scolaire, à :

- Equipements de plein air : 8.00 €
- Equipements couverts : 11.00 €

Ladite convention est conclue pour l'année scolaire 2019/2020, elle prend effet à compter de sa signature pour une durée de trois ans et sera renouvelable par tacite reconduction et par année scolaire.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE
à TITRE GRATUIT du BUREAU n° 6 SIS AU REZ-DE-CHAUSSÉE
DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS
au PROFIT de l'ASSOCIATION « STOP VIOLENCES 66 »**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « stop violences 66 », du bureau n°6 sis au rez-de-chaussée de la Maison des Associations, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE
à TITRE GRATUIT de la SALLE ASSOCIATIVE DE SANT JORDI SISE RUE DE
SÈVRES au PROFIT de l'ASSOCIATION « UNION DES RETRAITÉS ET DES
PERSONNES ÂGÉES (UNRPA) »**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Union des Retraités et des Personnes Âgées (UNRPA) », de la Salle Associative de Sant Jordi sise rue de Sèvres à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE
à TITRE GRATUIT de la SALLE ASSOCIATIVE DE SANT JORDI SISE RUE DE
SÈVRES au PROFIT de l'ASSOCIATION « CLUB AMITIÉ LOISIRS 3° AGE »**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Club Amitié Loisirs 3° Age », de la Salle Associative de Sant Jordi sise rue de Sèvres à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE
à TITRE GRATUIT de la SALLE BOLTE SISE RUE DU DOCTEUR BOLTE
au PROFIT de l'ASSOCIATION « PYRAMIDE»**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Pyramide », de la Salle Bolte sise rue du Docteur Bolte, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE
à TITRE GRATUIT de la SALLE BOLTE SISE RUE DU DOCTEUR BOLTE
au PROFIT de l'ASSOCIATION « ARTISTES PEINTRES AMATEURS»**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Artistes Peintres Amateurs », de la Salle Bolte sise rue du Docteur Bolte, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**CESSION d'une CONCESSION PERPÉTUELLE d'UN CASIER
AU NOUVEAU CIMETIÈRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT que cette concession est vide de tout corps,

- **DONNE AVIS FAVORABLE** à la cession de la concession perpétuelle n° 3151 d'un CASIER au nouveau cimetière, appartenant à Madame Joséphine JIMENEZ en faveur de Madame Angela JIMENEZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h30